

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Absent excusé : Madame GONNET et Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 20/02/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

OBJET : RENOVATION EGLISE : DRAIN ET REPRISE JOINTS DES CONTREFORTS – DEVIS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, ces travaux de rénovation de l'église qui vont permettre d'assainir l'église.

L'opération consiste à faire un drain au niveau de la façade nord qui est en partie enterrée et à rejointoyer les contreforts.

Le Conseil départemental a voté une subvention de 55 % des travaux pour ce projet.

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour ces travaux :

- SIMLAC pour la réalisation du drain : devis de 4 248,53 €
- FOP FOPMA pour le rejointoiement des contreforts : devis d'un montant de 3 600.00 €HT de main d'œuvre, devis d'un montant de 254,98 €HT de matériel à la SAMSE et devis d'un montant de 346.52 €HT à MINETTO MATERIAUX.

Concernant la rénovation de la toiture, Monsieur le Maire informe les conseillers que la toiture de l'église a besoin d'être révisée. Il explique qu'il est difficile d'évaluer financièrement ce type de travaux. C'est pour cela qu'il a demandé à Monsieur FOPMA de faire un devis d'un montant maximum.

Le devis se monte à 5 000.00 €HT.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibéré sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


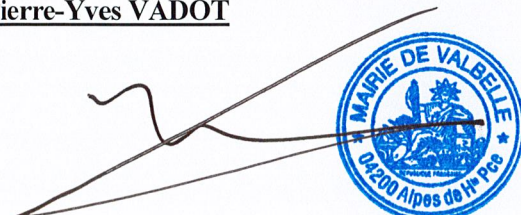
- **approuve les travaux de rénovation de l'église, drain et reprise des joints des contreforts ;**
- **valide les devis de :**
 - **l'entreprise SIMLAC pour la réalisation du drain : devis de 4 248,53 €**
 - **l'entreprise FOP FOPMA pour le rejointoiement des contreforts : devis d'un montant de 3 600.00 €HT de main d'œuvre, devis d'un montant de 254,98 €HT de matériel à la SAMSE et devis d'un montant de 346.52 €HT à MINETTO MATERIAUX.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**
- **approuve les travaux de révision de la toiture et valide le devis de l'entreprise FOP FOPMA pour un montant maximum de 5 000.00 €HT.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 27 février 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

